

French

Fiche d'information 1

Comprendre le handicap en Australie

Cette fiche d'information a été élaborée par AMPARO Advocacy pour fournir aux collectivités culturellement et linguistiquement diverses des informations traduites sur le handicap.

1. Qu'est-ce qu'un handicap ?
2. Le handicap en Australie
3. Les différents types de handicap
4. La prise en charge précoce
5. Bénéficier du soutien nécessaire
6. Où obtenir de l'aide
7. L'évolution des services aux personnes handicapées
8. L'accès à des interprètes
9. Obtenir de l'aide pour se faire entendre



1. Qu'est-ce qu'un handicap ?

Une personne est peut-être porteuse d'un handicap, si elle éprouve des difficultés à prendre soin d'elle-même, à marcher ou à se déplacer, à entendre, à voir, à penser clairement ou à apprendre. Elle est susceptible d'avoir des difficultés à accomplir les activités quotidiennes.

Un **handicap** peut être causé par un accident, un traumatisme, une maladie, ou être d'origine génétique. Un handicap est généralement continu et de longue durée, et peut affecter une personne pendant toute sa vie. Un handicap n'est donc pas comparable à une maladie qui dure quelques mois ou une fracture qui guérit après un certain temps.

Les capacités d'une personne souffrant d'un handicap peuvent également être affectées par ce que les gens pensent d'elle (attitudes) et par son environnement physique, par exemple, si elle peut se déplacer chez elle, sur le lieu de travail ou au sein de la communauté, si elle a accès aux transports en commun, et la manière dont elle est traitée par les membres de sa collectivité.

2. Le handicap en Australie

En Australie, les personnes handicapées ont les mêmes droits et les mêmes possibilités que les autres membres de la collectivité. Elles ont, par exemple, le droit d'être traitées équitablement, d'apprendre et de travailler, de choisir où elles vivent et comment elles vivent leur vie.

Les personnes handicapées ont la possibilité de vivre pleinement, de réaliser leurs objectifs et leurs rêves, de participer et contribuer à l'action de la collectivité locale. Les personnes handicapées ont beaucoup de points forts et d'aptitudes et sont capables d'apprendre de nouvelles compétences.

Les personnes handicapées souhaitent participer à tous les aspects de la vie familiale et communautaire, et les lois de l'Australie les aident à le faire. En Australie, il est illégal de traiter une personne handicapée de manière discriminatoire.

Une personne handicapée fera probablement les choses différemment et éprouvera des difficultés plus ou moins importantes pour effectuer certains gestes. Elle aura peut-être besoin d'aide pour :

- prendre une douche ou un bain
- s'habiller
- se coucher et se lever
- parler et se faire comprendre
- faire ses courses
- participer à la vie de la collectivité
- se rendre à son travail ou à un rendez-vous médical
- acheter de l'équipement, par exemple un fauteuil roulant
- s'occuper de sa maison et profiter de la vie.

3. Les différents types de handicap

Handicap intellectuel

Les personnes atteintes d'un handicap intellectuel peuvent avoir plus de difficultés que d'autres à apprendre de nouvelles choses, à résoudre les problèmes, à se concentrer et à mémoriser. Les causes les plus fréquentes sont :

- Condition présente à la naissance
- Problèmes durant la grossesse (par exemple, manque d'oxygène)
- Problèmes de santé
- Alimentation insuffisante, absence de soins médicaux appropriés

Handicap moteur

Un handicap moteur affecte les fonctions corporelles d'une personne ou la faculté de se déplacer, par exemple, l'action de marcher ou le contrôle de la vessie. Ou bien il affecte une partie du corps, comme c'est le cas, par exemple, des personnes qui ont perdu une jambe ou un bras. Il existe de nombreuses causes de handicap moteur, cette condition peut être présente à la naissance ou résulter d'un accident ou d'une maladie. Les handicaps physiques comprennent les lésions cortico-médullaires, la paralysie cérébrale et la sclérose en plaques.

Handicap neurologique

Un handicap neurologique affecte la façon dont le cerveau traite l'information et communique avec le reste du corps, par exemple, l'action de parler, de penser et de se déplacer. Cette condition peut être présente à la naissance, elle peut apparaître plus tard dans la vie ou à la suite d'un accident.

Maladie mentale

Les personnes atteintes d'une maladie mentale présentent des troubles qui peuvent avoir des incidences sur la pensée, le comportement ou l'affectivité. Ce type de maladie affecte particulièrement les qualités relationnelles et peut entraîner des difficultés à s'adapter à la vie en société. Par exemple, une personne peut souffrir d'une dépression grave qui influe sur sa capacité à participer à la vie quotidienne. Cette condition pourrait affecter ses relations, son travail et sa capacité à jouir de la vie.

Handicap sensoriel

Cela comprend la baisse de l'acuité auditive ou visuelle ou un trouble de la parole.

Lésion cérébrale acquise

Une lésion cérébrale acquise est toute lésion cérébrale qui survient après la naissance. Elle peut être causée par un accident de voiture, un accident sportif ou autre, une attaque d'apoplexie, une tumeur cérébrale, l'alcool, la toxicomanie ou l'empoisonnement. Les effets d'une lésion cérébrale acquise peuvent être mineurs et temporaires, ou graves et permanents.

Autisme

Les personnes atteintes d'autisme ont des difficultés de langage ou de communication et d'apprentissage social. Elles peuvent être sensibles aux sons, au toucher, aux goûts, aux odeurs, à la lumière ou aux couleurs.

4. La prise en charge précoce

Si vous pensez que votre enfant souffre d'un handicap, il est possible qu'une aide précoce favorise la croissance et le développement de l'enfant et réduise le niveau d'aide dont il aura besoin par la suite.

L'obtention d'une aide précoce peut aider les familles à comprendre le handicap de leur enfant et à lui prodiguer les meilleurs soins possible.

5. Obtenir le soutien dont vous avez besoin

Certaines personnes handicapées et leurs familles ont eu du mal à obtenir l'aide nécessaire. Il est important que vous compreniez ce qu'est un handicap. Vous pouvez parler avec votre médecin des examens nécessaires pour diagnostiquer un handicap éventuel. Il existe des services et un soutien destinés à aider les personnes handicapées et leurs familles.

6. Où obtenir de l'aide

Si vous habitez au Queensland et si vous, ou un membre de votre famille, avez besoin d'aide dès maintenant, vous pouvez appeler le 13 74 68 et demander à parler de votre situation avec un(e) représentant(e) de Disability Services.

7. Les changements destinés à soutenir les personnes handicapées

Au cours des trois prochaines années, il y aura d'importants changements et améliorations de la marche à suivre par les personnes handicapées et leurs familles pour obtenir le soutien nécessaire. Vous pouvez vous tenir au courant en consultant le site Web du National Disability Insurance Scheme www.ndis.gov.au ou par téléphone au numéro 1800 800 110, ou au numéro 131 450 si vous avez besoin d'un(e) interprète.

8. Avez-vous besoin d'un(e) interprète ou d'informations traduites ?

Tous les services destinés aux personnes handicapées qui sont financés par le gouvernement de l'État du Queensland sont tenus de fournir des interprètes lorsque c'est nécessaire, et vous pouvez demander un(e) interprète. Le National Disability Insurance Scheme fournit également des interprètes. **Les interprètes reçoivent une formation et doivent maintenir la confidentialité de vos données personnelles.** Ces services sont également tenus de vous fournir des informations que vous pouvez comprendre, et vous pouvez par conséquent leur demander de traduire ces informations dans votre langue.



9. La défense de vos droits

Si vous avez besoin d'aide pour vous exprimer sur vos besoins, vous pouvez vous adresser à l'un des organismes ci-dessous.

Au Queensland, vous pouvez contacter :

AMPARO Advocacy (Brisbane)	3369 2500
Capricorn Citizen Advocacy (Rockhampton)	4922 0299
Gold Coast Advocacy	5564 0355
Independent Advocacy Townsville	4725 2505
Ipswich Regional Advocacy Service	3281 6006
Mackay Advocacy Inc	4957 8710
Queensland Advocacy Incorporated	3844 4200
Rights In Action Incorporated (Cairns)	4031 7377
Speaking Up For You (Brisbane/ Caboolture)	3255 1244
Sunshine Coast Citizen Advocacy	5442 2524
The Advocacy and Support Centre (Ipswich)	3812 7000
The Advocacy and Support Centre (Toowoomba)	4616 9700
People with Disability Australia (Bundaberg, Fraser Coast, Logan, Mt Isa, Sunshine Coast)	1800 422 015



Vous avez le droit de vous plaindre

N'oubliez pas que si on vous dit de contacter une organisation, mais que celle-ci refuse de vous aider, vous avez le droit de renouveler votre demande afin d'obtenir une meilleure aide, ou même de porter plainte.

Si vous estimez que vous êtes victime d'une discrimination en raison de votre culture ou de votre handicap, vous pouvez également contacter la Queensland Anti-Discrimination Commission au numéro 1300 130 670.

Cette fiche d'information a été élaborée par AMPARO Advocacy Inc. Bien que nous ayons fait tout notre possible pour nous assurer que cette information qu'elle contient soit correcte au moment de la publication, cette fiche est destinée à donner un aperçu général qui peut ne pas être exact, à jour ou adapté à votre situation. Il est fortement souhaitable d'obtenir des informations complémentaires personnalisées.

Date: Août 2015



9 Chippendall St, Milton QLD 4064
info@amparo.org.au, www.amparo.org.au

phone 07 3369 2500
Interpreter Service 13 14 50